

DEC123074DR01

Décision portant nomination de Mme Karine BOULANGER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 05 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art et nommant M. Dany SANDRON en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 23 mars 2012 ;

Considérant que **Mme Karine BOULANGER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du 19 au 21 septembre, puis du 17 au 19 octobre 2012,

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Karine BOULANGER**, IE, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°8150 intitulée Centre André Chastel : Laboratoire de recherche en histoire de l'art à compter du 20 octobre 2012.

Mme Karine BOULANGER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Karine BOULANGER** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 29 octobre 2012

Dany SANDRON

Directeur de l'UMR 8150
(Signature)

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Barthélémy JOBERT, président de l'Université Paris-Sorbonne